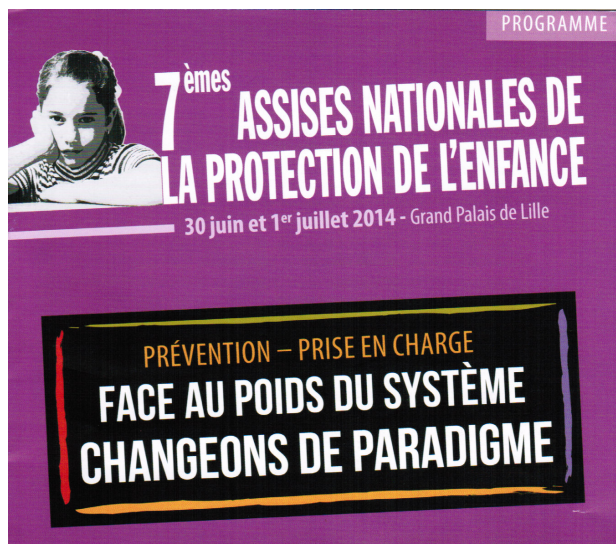




7èmes ASSISES DE LA PROTECTION DE
L'ENFANCE
30 juin et 1^{er} juillet 2014 – LILLE

Prévention – Prise en charge
FACE AU POIDS DU SYSTÈME,
CHANGEONS DE PRISE EN CHARGE

La Coordination Lunévilloise Enfance Famille (CLEF) a été sollicitée par le comité d'organisation des Assises de la Protection de l'Enfance pour participer à sa septième édition.

Anne Houot, sa coordinatrice a ainsi apporter sa contribution à l'atelier 3 :

« développement social, comment s'en imprégner dans la protection de l'enfance ? ».

(Cf brochure du programme des Assises)

Spontanément, la coordinatrice a estimé que l'intervention de la CLEF aurait été plus pertinente dans l'atelier 1 : « Ecole, comment en faire un atout décisif ? » Voir ci-après, pour démontrer comment à partir du travail mené par la CLEF, l'Ecole, si elle accepte de s'ouvrir sur l'extérieur, peut partager avec les familles et les associations/institutions qui les soutiennent, une prise en charge différente de l'enfant. (Cf les ateliers pluri-professionnels et le dernier spectacle construit autour de l'idée qu'il faut tout un village pour élever un enfant). L'échange avec les organisateurs lui a permis de mesurer tout l'intérêt de valoriser le travail de la CLEF dans sa vocation à développer les partenariats pluri professionnels et inter institutionnels. Le fil rouge de l'atelier consistant en effet, à montrer à partir des expériences des participants, comment le décroisement des politiques, des institutions et des dispositifs peut permettre de construire avec tous les acteurs élus, professionnels, bénévoles, habitants et usagers citoyens, des réponses plus cohérentes et plus adaptées aux problématiques de la prévention et de la protection de l'enfance sur un territoire. En jouant sur une forte complémentarité entre individuel et collectif, entre prévention et protection, quelles méthodes et quels outils peut-on développer pour y parvenir ? Comment activer les réseaux de proximité ? Quelles nouvelles postures d'intervention adopter pour les différents acteurs de la prévention et de la protection

(Cf support de présentation de l'intervention d'Anne Houot).

Idées essentielles et propositions présentées dans cet atelier 3 :

- Les « politiques » ont oublié la société civile dans le projet de réforme territoriale. La démocratie participative citoyenne (Cf *les ateliers citoyens* organisés par le CG29 dont certaines propositions des usagers ont été retenues par les politiques) est à développer pour sortir d'une action sociale distributive ; de même, le secteur associatif subventionné intègre peu à peu le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Le Développement Social Local est une démarche qui ne se décrète pas. Il y a lieu de valoriser les expériences de terrain et de les partager, changer les postures professionnelles et le regard porté sur les usagers. (Aider à transformer les difficultés individuelles en questionnement collectif et s'appuyer sur l'intelligence collective). Un portage politique fort est nécessaire.

- Il faut partager les « bonnes pratiques », libérer les initiatives, oser prendre des risques ensemble, sortir des cadres, revitaliser les formes de concertation locale, innover dans des actions transformatrices des liens entre familles et interventions sociales.

(Cf Brochure « Le DSL en 23 principes d'actions » disponible sur le site internet CG59).

- Privilégier un partenariat de connaissances, d'engagement et de convictions.

- « Penser globalement, agir localement, mais aussi penser localement pour agir globalement », Karl Lacharité / Communautés de pratiques et de savoirs au Québec.

- « l'enfant nous oblige à devenir capable » Albert Camus.

Construire ensemble (parents/professionnels) la capacité des parents.

- « le danger est aussi ce qui sauve ». Nietzsche.

L'accompagnement des enfants leur donne des compétences par la transmission de savoirs et leur inscription dans un réseau de parenté (parents, famille élargie, voisins, parrain / marraine, travailleurs sociaux, réseaux de sociabilité... = village pour co-éduquer l'enfant).

- Importance de la Culture dans la prévention (participe à la construction de l'identité et de la place dans la société).

Comment inscrire le soutien à la parentalité dans le DSL ? Ouvrir le système de PE en ne se limitant pas à la prise en charge de l'enfant et l'amélioration des relations intrafamiliales, mais en prenant aussi en compte l'insertion professionnelle et sociale des parents. Initier une démarche préventive et émancipatrice.

Points abordés et propositions émises lors de ces assises :

Atelier 1 : Ecole, comment en faire un atout décisif ?

- L'enseignant peut aller se présenter aux autres acteurs quand il prend son poste.
- L'EN peut désigner un correspondant pour les partenaires.
- Les partenaires ont à construire une culture commune.
- Les circulaires peuvent favoriser, permettre... une Ecole inclusive.
- L'EN et le CG peuvent rédiger un protocole global.
- Utiliser l'ensemble des opportunités des parcours de vie de l'enfant pendant sa scolarité pour favoriser la complémentarité « intérieur (EN) / extérieur (environnement, services associatifs...) ».
- Concentrer les moyens sur les temps de rupture de l'enfant (maternelle/CP, CM2/6ème).

L'Ecole peut devenir l'espace où collaboreront quotidiennement avec les enseignants et les parents, les professionnels du social et de la santé, les retraités du quartier, les habitants...

Atelier 2 : Parentalité(s), comment diversifier les réponses ?

Complexité de cette notion qui n'a pas d'existence juridique – Parent-Alité = parent malade ...! Seulement 20% des enfants placés au titre de l'ASE sont maltraités, les autres ont des parents en difficulté pour les élever.

- Développer une politique de prévention pour constituer un environnement de soutien éducatif (réseau).

- Poursuivre la recherche sur le socle de base de la parentalité

Atelier 4 : Suivi éducatif à domicile, comment revitaliser l'accompagnement ?

Cf 9^{ème} rapport ONED

- La place des parents dans les relations avec la puissance publique doit être plus visible (contractualisation, développement des espaces de parole, changement de postures professionnelles dans le faire avec les familles,...).

- Il faut initier des ritualisations pour asseoir l'autorité publique, mieux l'incarner (cf JE en PJ) et légitimer l'intervention.

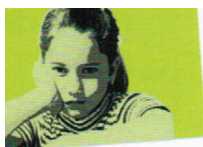
- Donner la place à l'expérimentation, la créativité, soutenir la prise de risques, donner le temps et les moyens aux professionnels avec une gouvernance facilitatrice de changements.
- Développer les réseaux d'entraide, de bénévoles, savoir s'appuyer sur la société civile.
- Inscrire la politique de protection de l'Enfance dans la politique enfance/jeunesse/familles. Offrir des cadres juridiques innovants. Favoriser la transversalité institutionnelle, le décloisonnement des offres de services.
- Clarifier les rôles respectifs des acteurs locaux pour que s'organise localement la complémentarité des interventions.
- Construire des projets singuliers pour chaque enfant en « dé institutionnalisant » les actions.
- Assurer continuité et stabilité aux enfants.

Atelier 5 : Parcours, comment en assurer l'efficacité ?

ONES « charte des bonnes pratiques éducatives ».

Rapport interministériel concernant la gouvernance en PE – février 2014

- Fluidifier les parcours, organiser les services en fonction du parcours de l'enfant (EN, Ville, Département)
- Réduire les difficultés autour de la tarification et la réglementation.
- Associer les mineurs et leurs familles à l'élaboration du schéma départemental (Cf CG Finistère).
- Réfléchir aux fonctions du parquet qui ne reçoit jamais l'enfant et sa famille, alors qu'il est le 1^{er} dans le système judiciaire à prendre des décisions d'orientation. Réviser la convention EN/Justice (1986).
- Créer une rencontre entre un adulte et un enfant, compter sur quelqu'un et pour quelqu'un.



ATELIER 1

ÉCOLE

COMMENT EN FAIRE UN ATOUT DÉCISIF ?

L'école est le lieu privilégié de rencontre et d'observation des enfants. Pourtant, elle ne joue pas le rôle déterminant que l'on pourrait en espérer en matière de prévenance et de prévention. Comment faire de cet espace, celui non seulement de la socialisation des enfants, mais aussi celui d'un repérage plus précoce des difficultés des enfants et de leurs familles ? Comment ouvrir davantage l'école sur les ressources extérieures et créer une véritable communauté éducative autour de l'enfant rassemblant enseignants, familles, élus, travailleurs sociaux et société civile ?

Ce sont quelques-unes des questions que cet atelier se donne pour objectif de traiter en s'appuyant sur un débat entre le public et les contributeurs invités à témoigner de leur expérience ou à présenter des initiatives particulières.

PRÉSIDENT - RAPPORTEUR : Roland Giraud, président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements (Andass).

MODÉRATEUR : Cristelle Martin, présidente de l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd), directrice adjointe enfance famille action sociale au Conseil général de la Charente-Maritime.

GRAND TÉMOIN : Kévin Escure, membre de l'Adepape du Puy-de-Dôme, personne-ressource au conseil d'administration de la Fnadepape, comptable dans un cabinet d'expertise comptable de la région parisienne.

CONTRIBUTION INTRODUCTIVE

■ Jean-Marcel Grandamme, adjoint au maire de Valenciennes, ancien proviseur.

CONFRONTATION DES POINTS DE VUE ENTRE LES PARTICIPANTS ET DÉBAT AVEC :

■ Florence Bobot, directrice de l'APSN, Centre de ressources départemental de la prévention spécialisée du Nord.

■ Michel Dagbert, maire de Barlin, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais.

■ Michel Flaczynski*, proviseur du Collège ouvert Jean Moulin de Barlin.

■ Véronique Gustin, assistante de service social polyvalente de secteur au Conseil général de la Charente-Maritime, avec Christel Renaud, directrice de l'école primaire de la Grève-sur-le-Mignon (Charente-Maritime).

■ Laurent Piolatto, délégué général de l'association "Lire et faire lire".